

tenue sous la présidence de Monsieur GUISEIX, assisté(e)
de Madame MARCISIEUX et Madame TOPSI, Conseillères
En présence de Monsieur GILLMANN, Rapporteur public
Madame DELMESTRE-GALPE, Greffière

08 heures 30

01)	DOSSIER N° 2301735	RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX
Titre de l'affaire @Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral AES/VPF du 19 juillet 2023 notifié le 27 juillet 2023, portant refus de séjour pris à l'encontre de Madame		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	AARPI "S3G AVOCATS & ASSOCIES" (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
02)	DOSSIER N° 2301776	RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX
Titre de l'affaire @demande l'annulation de l'arrêté/ESI du 11 août 2023 du préfet de guyane portant OQTF sans délai de départ et interdiction de retour sur le territoire français		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	AARPI "S3G AVOCATS & ASSOCIES" (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
03)	DOSSIER N° 2400048	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire @Demande d'ordonner l'annulation de la décision en date du 09 janvier 2024 portant résiliation d'office des AOT de la société SUD OUEST		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SUD OUEST	Maître CONSTANT Rudy
Défendeur	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REGION GUYANE	Maître TAOUMI Olivier

08 heures 30

04)	DOSSIER N° 2302166	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire @Demande l'annulation de la décision en date du 5 septembre 2023 portant refus de régularisation de la situation administrative de Monsieur		
Demandeur	Nom des parties Monsieur	Représentants des parties EBC AVOCATS (Cour)
Défendeur	LA DIRECTION NATIONALE DU RENSEIGNEMENT ET DES ENQUÊTES DOUANIERES MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	Statutaires et indemnitaires
05)	DOSSIER N° 2302098	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire Odemande de condamner l'Etat à lui verser une somme de 39 600 € au titre de la perte de traitement, une somme de 68 013 € au titre du préjudice de retraite, une somme de 70 992 € au titre de la perte de chance de bénéficier d'une affectation en Nouvelle Calédonie, une somme de 32 000 € au titre de la rupture d'égalité devant les charges publiques et une somme de 10 000 € au titre du préjudice moral qu'il estime avoir subi		
Demandeur	Nom des parties Monsieur	Représentants des parties F&B ASSOCIES
Défendeur	MINISTERE CHARGE DES OUTRE-MER	
Observateur	SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DE LA POLICE NATIONALE DE GUYANE	
06)	DOSSIER N° 2302229	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire @ sollicite la décharge des impositions supplémentaires établies en 2023 sur les revenus 2017 pour un montant de 35 505 euros et sur les revenus 2018 pour un montant de 5724		
Demandeur	Nom des parties Monsieur et Madame et	Représentants des parties CABARRUS YANNA (Cour)
Défendeur	DIRECTION RIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA GUYANE	

08 heures 30

07)	DOSSIER N° 2301741	RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX
Titre de l'affaire @Demande l'annulation de la décision du 16 août 2023, portant obligation de quitter le territoire français sans délai et interdiction de retour		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Madame la bâtonnière CHARLOT Christine (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet
08)	DOSSIER N° 2302203	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire @Demande l'annulation de l'arrêté du 18 octobre 2023 portant interdiction d'embarquer à bord d'un aéronef au départ de l'aéroport Félix Eboué de Madame pour une durée de 5 jours		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	TSHEFU ET ASSOCIES (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Préfet
09)	DOSSIER N° 2400183	RAPPORTEURE: Madame Mélodie TOPSI
Titre de l'affaire @ demande l'annulation de la décision/AES/VPF/ETUDIANTE du 05/07/2023 portant refus de séjour et OQTF avec délai de départ		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître PIGNEIRA Christophe
Défendeur	PREFET DE LA GUYANE	Le Prefet

08 heures 30

10)

DOSSIER N° 2301708

RAPPORTEURE: Madame Marie-Reine MARCISIEUX

Titre de l'affaire @demande l'annulation de la décision du préfet de guyane du 15 mai 2023, portant refus de titre de séjour et obligation de quitter le territoire français avec délai de départ

Nom des parties

Demandeur Madame

Défendeur PREFET DE LA GUYANE

Représentants des parties

Maître PEPIN JULIETTE (Cour)

Le Prefet

Arrêté le 25/08/2025

Le président du tribunal